



one number, worldwide
un monde, un numéro

160 John Street, 5th floor
Toronto, Ontario, M5V 2E5, Canada
T 416.977.4726 TF 1.866.935.ISAN F 416.599.4726
E info@isan.ca
www.isan.ca

Comment utiliser l'ISAN dans votre production

Guide étape par étape

Janvier 2015



COMMENT
utiliser l'ISAN dans votre production – Guide étape par étape

Table des matières

1. Qu'est-ce que l'ISAN? _____	3
2. Pourquoi l'enregistrement de vos productions auprès d'ISAN est-il important pour votre société? _____	5
3. Qui s'inscrit auprès d'ISAN? _____	11
4. Quand faire une demande auprès d'ISAN _____	13
5. Comment inscrire votre société auprès d'ISAN Canada _____	15
6. Comment créer un ISAN, un ISAN en cours de production (In-Dev) ou un ISAN de version (V-ISAN), ou faire une interrogation _____	17
7. ISAN Canada – Coordonnées _____	23



Qu'est-ce que l'ISAN?

1. L'ISAN est le **numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle**.
2. L'ISAN se compose de 24 chiffres hexadécimaux et comprend la racine (œuvre) (12 chiffres), l'épisode (4 chiffres) et la version (8 chiffres), plus deux caractères de contrôle. C'est un numéro « non intelligent », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'interprétation ou de signification à donner à la séquence de chiffres.



3. L'ISAN est un numéro de référence unique, permanent et reconnu à l'échelle internationale pour chacune des œuvres audiovisuelles, ainsi que leurs différentes versions, enregistrées dans le système ISAN.
4. La norme ISAN (normes ISO 15706 et ISO 15706-2) est recommandée ou exigée à titre de mode d'identification international des œuvres audiovisuelles pour les producteurs, les studios, les radiodiffuseurs, les fournisseurs de médias Internet et les éditeurs de jeux vidéo qui ont besoin de coder des œuvres audiovisuelles et d'en effectuer la distribution et le suivi dans divers formats, et est intégrée à plusieurs normes préliminaires et finales, p. ex. AAC3, DCI, MPEG, DVB et ATSC.
5. L'identification ISAN permet à des tiers d'effectuer en toute transparence le suivi des œuvres enregistrées (depuis le développement jusqu'à la distribution et à la consommation).
6. L'ISAN favorise l'exactitude des métadonnées et accélère ainsi la recherche d'information et le règlement des redevances, tout en réduisant le coût des transactions.

7. L'ISAN peut être intégré à des supports aussi bien numériques que matériels, p. ex. copies de présentation en salle, DVD, disques Blu-Ray, publications, annonces, documents et emballages de commercialisation, et accords de licence, pour identifier les œuvres de façon unique et aider aux efforts anti-piratage.



Pourquoi l'enregistrement de vos productions auprès d'ISAN est-il important pour votre société?

1. Les producteurs œuvrant dans le cadre d'une convention IPA (Independent Production Agreement) de la **CMPA** (Canadian Media Production Association) sont tenus, le cas échéant, d'obtenir l'ISAN en vertu des dispositions suivantes :
 - Articles 7.06(g), 9.01(j) et 12.01(a) de la convention DGC IPA 2013-2015
 - Article A506(c) de la convention CMPA/AQPM ACTRA IPA 2013-2015
 - Article C1001(iii) de la convention IPA entre CMPA/AQPM et WGC 2012-2014
2. Le **FMC** (Fonds des médias du Canada) exige l'inclusion d'un numéro ISAN pendant l'étape finale du rapport avant de libérer le paiement final. « Le numéro de racine (œuvre) **ISAN** doit être fourni, s'il est disponible. Veuillez noter que le numéro **ISAN** complet pour tous les épisodes et toutes les versions fait partie des exigences du contrat de financement du FMC lors de la remise des coûts finaux. »

Exemples de documents du FMC

[tiré de la *Phase II : Liste de vérification des documents de clôture (production TV) – Volet convergent*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) est requis pour le volet télévision de tous les épisodes et versions. »

[tiré de la *Phase II : Liste de vérification des documents de clôture (production de médias numériques) – Volet convergent*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) complet pour tous les épisodes, webisodes, mobisodes et versions fait partie des exigences du contrat de financement du FMC lors de la remise des coûts finaux pour tous les projets audiovisuels. »

[tiré de la *Coûts finaux : Liste de vérification des documents de clôture (doublage) – Volet convergent*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) est requis pour la version doublée du projet. »

[tiré de la *Phase II : Liste de vérification des documents de clôture (production) – Volet expérimental*] : « Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) complet pour tous les webisodes et versions fait partie des exigences du contrat de financement du FMC lors de la remise des coûts finaux pour tous les projets audiovisuels. L'**ISAN** n'est pas requis pour les projets non audiovisuels, comme les logiciels d'application. »

3. Dans la section « Outils pratiques » du site Web de **Téléfilm** (<http://www.telefilm.ca/fr/fonds-et-programmes/information-generale/outils-pratiques>), vous trouverez une liste de documents et de modèles, dont plusieurs exigent l'indication de l'ISAN.

4. Le formulaire de Certification d'une émission canadienne du **CRTC** demande l'indication de l'ISAN.

Par exemple, tiré de *Action réelle – Formulaire de demande 206 – Certification d'une émission canadienne* (Renseignements sur la production, Section 4.9) : « Inscrire le ou les Numéros internationaux normalisés d'œuvres audiovisuelles (**ISAN**) de cette production, le cas échéant. (Voir la section 10 du guide, ligne 4.9.) »

Voir www.crtc.gc.ca/canrec/fra/guidel.htm pour plus de renseignements.

5. Un ISAN est « facultatif – mais recommandé » lors de la publication de disques **Blu-Ray**.

Voir l'AACS (Advanced Access Content System) *Introduction and Common Cryptographic Elements Book* (26 oct. 2012) :

www.aacsla.com/specifications/AACS_Spec_Common_Final_0953.pdf

6. Crédits d'impôt pour le film et la vidéo du **BCPAC** :

Section 7. Renseignements sur la production

7.01 ISAN de la production

« Le cas échéant, inscrivez l'**ISAN** de la production. Pour en savoir plus sur la façon d'obtenir un ISAN, consultez le site Web d'ISAN Canada. »

Section 9. Série

9.04 ISAN

« Le cas échéant, précisez l'**ISAN** de chaque épisode. »

7. Le **Fonds Bell**, le **Fonds indépendant de production** et le **Fonds COGECO de développement d'émissions** exigent tous, dans leurs contrats de production, la confirmation de l'obtention d'un ISAN (s'il y a lieu).

8. **SOCAN** (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) :

Transmissions sur demande

(2) Au plus tard 20 jours après la fin de chaque mois, un service qui offre des transmissions fournit à la SOCAN un rapport indiquant, pour ce mois, les renseignements suivants s'ils sont disponibles :

(d) le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) du fichier...

Téléchargements limités

(6) Au plus tard 20 jours après la fin de chaque mois, un service qui offre des téléchargements limités fournit à la SOCAN un rapport indiquant, pour ce mois, pour chaque fichier audiovisuel transmis à titre de téléchargement limité, les renseignements suivants s'ils sont disponibles :

(d) le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (**ISAN**) du fichier...

Voir www.cb-cda.gc.ca/tariffs-tarifs/proposed-proposes/2014/socan29062013.pdf.

9. **SODRAC** (Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada) :

Exigences de rapport et de paiement

(3) Le distributeur qui ne fournit pas le rapport de contenu musical visé à l'alinéa (1)d collabore avec la SODRAC si cette dernière cherche à obtenir un tel rapport d'un tiers, y compris le producteur de l'œuvre audiovisuelle mais à l'exclusion d'une autre société de gestion. Si, malgré une telle collaboration, la SODRAC ne reçoit pas un tel rapport, le distributeur fournit à la SODRAC, si l'information est disponible. (d) le numéro **ISAN**...

